

La comptabilisation dans la ligne Crésus

Crésus-comptabilité

Ce document présente le fonctionnement de la comptabilisation entre le programme **Facturation** de la ligne **Crésus** et le programme de **Comptabilité**.

1	Concepts de base.....	1
2	ATTENTION, ne plus déplacer ou renommer des fichiers liés par la comptabilisation.....	1
3	Comptabilité, choix de la méthode	2
4	Comptabilisation sécurisée pour Salaires et Facturation	2
5	Contrôle.....	3

1 Concepts de base

Les logiciels **Salaires** et **Facturation** préparent un fichier où sont écrites toutes les lignes du journal qu'il faudra ensuite passer en **Comptabilité**.

Il faut donc préparer une fois, exactement, ce que l'on désire passer en comptabilité, depuis le logiciel des salaires et depuis le logiciel de facturation.

Ensuite, il faut décider de passer les écritures comptables. Depuis les salaires, cela se fait mois par mois. Depuis la facturation, cela se fait au moment désiré, jusqu'à une date donnée que l'on choisit à cet instant.

Chacun de ces fichiers est ensuite repris par la comptabilité, au moment désiré. Ce qui laisse chaque programme indépendant.

Note Il est possible de comptabiliser depuis plusieurs fichiers de facturation et plusieurs fichiers de salaires dans un seul fichier comptabilité.

2 ATTENTION, ne plus déplacer ou renommer des fichiers liés par la comptabilisation

Comme tous les programmes utilisant le système d'exploitation Windows®, la ligne Crésus est tributaire de certaines exigences données par le système de base lui-même. Le système de fichiers tel que fourni avec le système d'exploitation cause des cheveux gris à beaucoup d'utilisateurs néophytes. Si actuellement le nom des fichiers peut être plus long que les 8+ 3 caractères que l'on connaissait il a peu de temps encore, actuellement il faut faire attention à ne pas utiliser de point, ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers, ni dans les noms de dossier. Il faut aussi éviter de donner des noms trop long. Cela peut poser des problèmes selon les configurations.

Le fait de renommer un fichier, de changer le nom d'un dossier, de déplacer un élément sur le disque peut aussi avoir des conséquences fâcheuses. Crésus-facturation par exemple enregistre les données dans un grand nombre de fichiers (voir l'aide sous « La sécurité »), si vous déplacez un seul de ces fichiers, plus rien ne fonctionnera !

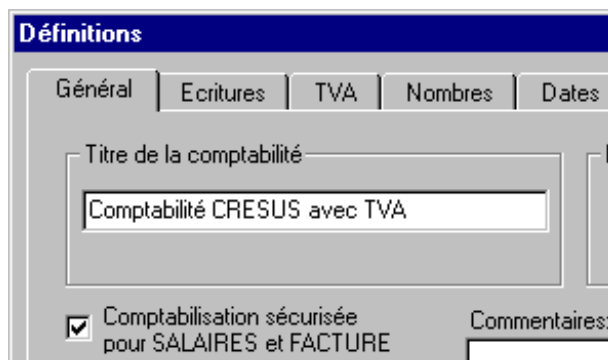
Si vous avez plusieurs fois des fichiers presque identiques, ou avec le même nom mais à des emplacements différents, vous risquez aussi de perdre des données. Vous allez introduire des données une fois dans un fichier, une ure fois dans un autre, et vous ne retrouverez jamais l'ensemble. Pour éviter ceci, il faut avoir de l'ordre sur son disque dur. Il est aussi possible de créer un raccourci sur le « bureau » qui pointe, non pas sur le programme, mais sur le fichier lui-même.

Au moment de la comptabilisation, le programme demande le nom et l'emplacement exact de la comptabilité. Une fois cette information donnée, il est indispensable de ne plus changer ni de nom, ni d'emplacement des fichiers utilisés. Tout changement de nom ou d'emplacement s'apparente à un « parti sans laisser d'adresse ! ». Le programme ne peut pas retrouver la comptabilité, la comptabilité ne peut plus retrouver le fichier d'échange et la comptabilisation entre les fichiers devient impossible.

3 Comptabilité, choix de la méthode

Il faut régler, dans le fichier de comptabilité, la méthode de comptabilisation.

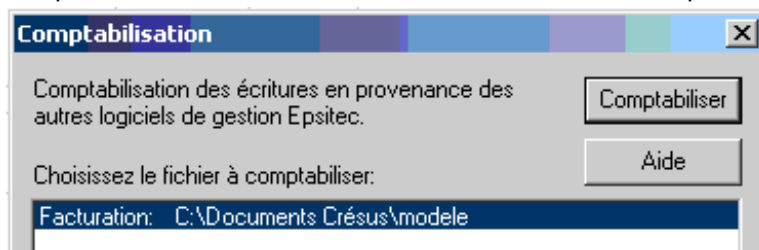
Après avoir chargé votre comptabilité, dans le menu *Options*, puis *Définitions*, choisir l'onglet *Général*. Mettre une coche si votre facturation et/ou votre gestion des salaires est réglée selon la comptabilisation sécurisée. (Sinon ne pas mettre la coche, déconseillé, cette méthode n'est pas décrite ici.)



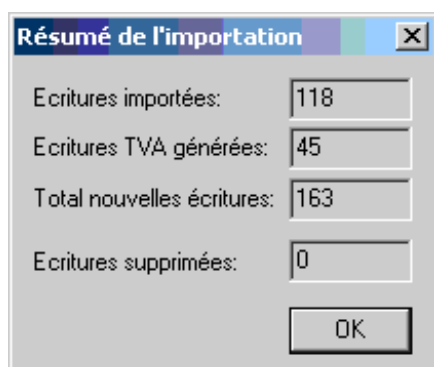
4 Comptabilisation sécurisée pour Salaires et Facturation

Depuis Crésus-Facturation ou Crésus-Salaires, chaque fois que la commande *Fichier, Comptabiliser* est effectuée, ces logiciels complètent le fichier d'écritures de cette facturation ou de ces salaires et préparent les écritures à passer en comptabilité selon les regroupements choisis.

Dans Crésus-Comptabilité, lorsque la commande *Fichier, Comptabiliser...* est effectuée, Crésus-Comptabilité propose la liste de tous les fichiers qui ont préparés des écritures pour cette comptabilité. Il suffit de sélectionner le fichier et lancer la comptabilisation.



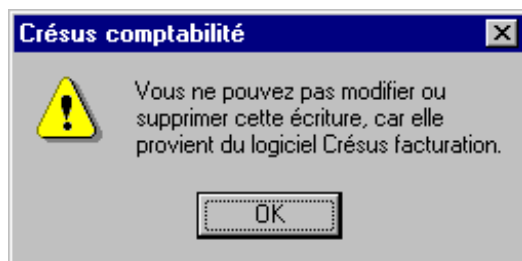
Le programme signale ce qu'il a importé et les éventuelles écritures TVA qu'il a calculés



F

S

Les écritures importées sont signalés par un symbole dans la colonne de droite. Elles ne peuvent être ni modifiées, ni supprimées.



Si nécessaire, vous pouvez autoriser provisoirement la modification et la suppression de ces écritures. Pour cela ouvrir le dialogue *Définitions* du menu *Options* et valider l'option dans l'onglet *Ecritures*.

Note L'état de cette case n'est pas enregistrée avec la comptabilité, c'est à dire chaque fois que vous ouvrez une comptabilité cette case sera non cochée, pour des questions de sécurité.

5 Contrôle

Il peut arriver que les écritures importées aient changé. Par exemple lorsqu'une comptabilisation a été annulée ou refaite. Dans ce cas, la comptabilité doit retirer les anciennes écritures avant de repasser les nouvelles.

Evidemment, si la comptabilité a été contrôlée, il faudra alors refaire le pointage de ces pièces.

Les numéros de session - entre crochets - dans le journal permettent, par le filtre, de sélectionner toutes les écritures d'une session pour contrôle, pointage...

Pour éviter des surprises, Crésus-Comptabilité signale s'il trouve des écritures provenant des salaires ou de la facturation, qu'il devrait retirer. Il permet d'enregistrer dans un fichier *.txt les écritures à enlever.

Si la comptabilité vous signale : "163 écritures doivent être retirées de votre comptabilité !" vous pouvez consulter ces écritures, les enregistrer, valider ou les laisser provisoirement dans la comptabilité.

